

Department of Foreign Affairs
and International Trade



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

The Deputy Minister for Foreign Affairs certifies that this is a true copy of the *Agreement between the Government of Canada and the Agence Intergouvernementale de la Francophonie*, done at Paris on March 14, 2001, the original of which is deposited in the Treaty Archives of the Government of Canada.

Le sous-ministre des Affaires étrangères certifie que la présente est une copie conforme de l'*Accord entre le gouvernement du Canada et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie*, fait à Paris le 14 mars 2001, dont l'original se trouve déposé au greffe des traités du gouvernement du Canada.